

Rapport technique

en date du 10 décembre 2009

Initiative : **Plan de relance du Regroupement des Écoles
de Pêche Francophones (REPF)**

réalisée dans le cadre du projet de la Direction de l'Éducation et de la
Formation de l'OIF intitulé "**Développer les capacités d'analyse et de
gestion des systèmes de formation professionnelle et technique**"

Regroupement des Écoles de Pêche Francophones (REPF)
Grande-Rivière, Québec, Canada

Table des matières

		Page
Avant-propos	Déclaration du maître d'oeuvre du projet	3
Introduction	Réaffirmer la pertinence du Regroupement	5
Partie I	Problématiques confrontant les pays membres du Comité de suivi du REPF en matière de formation professionnelle et technique (FPT) reliée à la pêche	7
Partie II	Attentes des pays membres du Comité de suivi du REPF face à l'OIF	9
Partie III	Statuts constitutifs du REPF	10
Partie IV	Plan d'action annuel du Regroupement	12
Conclusion	Un point tournant	13
Annexe 1	Réunion du Comité de suivi du REPF (termes de références; participants et observateurs; et projet d'ordre du jour)	14
Annexe 2	Attestations de présence des participants	16
Annexe 3	Présentations sur les problématiques confrontant les pays membres du Comité de suivi du REPF en matière de formation professionnelle et technique (FPT) reliée à la pêche (France, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Québec/Canada et Sénégal)	23
Annexe 4	Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive et spéciale du « Regroupement des écoles de pêches francophones », tenue à l'Institut Supérieur des Pêches Maritimes, Agadir, Maroc, le 28 octobre 2009	30
Annexe 5	Plan annuel d'activités du REPF (novembre 2009 / novembre 2010) et projet d'atelier de formation sur élaboration des programmes de formation à la pêche par l'APC	42

Avant-propos

Déclaration du maître d'oeuvre du projet

À titre de maître d'oeuvre de la présente initiative, j'ai l'honneur de présenter aux autorités compétentes le Rapport Technique relatif à l'exécution et à la réalisation du Projet de relance du Regroupement des Écoles de Pêche Francophones (REPF).

En conformité avec l'article 3 du Protocole d'accord entre l'OIF et l'École des Pêches et d'Aquaculture du Québec (ÉPAQ), ce rapport est rédigé dans le but de rendre compte de l'exécution des termes de références proposés et acceptés pour ce projet, exécution qui a pris forme principalement lors d'une série de réunions qui ont eu lieu à Agadir au Maroc du 26 au 29 octobre 2009. Par conséquent, ce Rapport comporte quatre parties, lesquelles sont appuyées par plusieurs annexes¹ :

Partie I - l'exposé des problématiques qui confrontent les pays membres du Comité de suivi du REPF en matière de formation professionnelle et technique (FPT) reliée à la pêche;

Partie II – la détermination des attentes des pays membres du Comité de suivi du REPF face à l'OIF;

Partie III – l'élaboration et l'adoption de statuts constitutifs pour rendre le fonctionnement du Regroupement efficace et harmonieux; et

Partie IV – la présentation d'un plan annuel d'action suivi par l'élaboration préliminaire d'un atelier de formation sur l'application de l'*Approche Par Compétences* (APC) à la révision des programmes de formation à la pêche.

L'auteur de ces lignes ainsi que le Secrétaire Général du REPF sont disponibles pour répondre à toute demande d'information concernant ce Rapport Technique dont ils souhaitent bonne réception aux autorités compétentes.

¹ Pour alléger la présentation de ce Rapport Technique, plusieurs annexes, constituées par des présentations de type Power Point, figurent sur une clé USB que le lecteur pourra trouver au début des annexes et télécharger sur son poste de travail.

Enfin, l'ÉPAQ remercie l'OIF pour sa contribution financière à la Relance du REPF et plus particulièrement sa Direction de l'Éducation et de la Formation pour sa collaboration technique, généreuse et empressée, à la réalisation de cette initiative.

Richard Loiselle
Directeur de l'École des Pêches et de l'Aquaculture du Québec,
Cégep de la Gaspésie et des Îles
et
président du Regroupement des Écoles de Pêche Francophones (REPF)

Introduction

Réaffirmer la pertinence du Regroupement

Du 26 au 29 octobre 2009 se sont réunies à Agadir (Maroc) les représentants de six établissements de formation afin de relancer le Regroupement des Écoles de Pêche Francophones. Cette rencontre intervient seize ans après que dix écoles aient été réunis à Bordeaux par l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones dans le but de jeter les bases d'un premier regroupement constitué d'établissements de formation en pêche, partageant le français comme langue d'enseignement et de travail.

Pendant toutes ces années, la pertinence d'un tel regroupement ne s'est jamais démentie et ce, pour plusieurs raisons :

- a) parce qu'il existe à travers le monde quelque 70 établissements francophones de formation à la pêche, répartis entre 17 pays appartenant à 7 régions géographiques;
- b) parce que ces établissements participent déjà à une variété de réseaux d'échanges, d'entraide ou d'inter-coopération comme c'est le cas sur la côte de l'Atlantique Centre-Est où les écoles de pêche africaines anglophones, francophones et lusophones participent sous le leadership du Maroc à un Regroupement des écoles de pêches et maritimes africaines (REPMA);
- c) parce que, confrontées à une pénurie croissante de moyens et de ressources, les écoles de pêches francophones ont tout intérêt à partager leurs expériences et à mettre en commun du matériel coûteux de haute technologie inaccessible à la grande majorité des établissements (comme des simulateurs de navigation);
- d) parce que des écoles de pêche francophones collaborent déjà sur une base bilatérale à la révision de leur programme de formation et au renforcement de leurs capacités institutionnelles et d'enseignement et qu'elles mettent déjà en commun leurs expériences pour la revalorisation de la formation;
- e) parce qu'un regroupement des écoles de pêche constituerait un réservoir unique de compétences et de savoir-faire qui pourraient être rapidement mis à la disposition des organismes de coopération bilatérale ou multilatérale dans la réalisation de leurs projets en pêche;

- f) parce que la pêche représente une activité économique importante pour plusieurs pays francophones dont plusieurs pays du Sud et qu'un regroupement pourrait jouer un rôle primordial dans l'adaptation et la mise à jour des programmes de formation ou dans le perfectionnement des enseignants ou encore dans la diffusion de matériel pédagogique et le transfert pédagogique;
- g) enfin, parce que la pêche est confrontée à des changements fondamentaux² qui exigeront de ses gestionnaires et de ses techniciens des adaptations qui pourraient être grandement facilitées par une approche d'horizontalité culturelle et linguistique et de coopération interinstitutionnelle qu'un regroupement pourrait aider à structurer et à développer.

« Le Regroupement des Écoles de Pêche Francophones peut apporter au sein de la communauté maritime internationale une précieuse contribution en matière de vulgarisation des cultures de sûreté et de sécurité maritimes, de protection du milieu marin et d'adaptation aux changements climatiques. »

M. Babana Ould Yayha, membre du Comité de direction du REPF et directeur de l'École Nationale d'Enseignement Maritime de Mauritanie lors de sa participation à des rencontres de travail organisées en marge de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale à Londres, le 1^{er} décembre 2009 (cette intervention suit la rencontre d'Agadir et montre la pro-activité du Comité de direction du Regroupement)

² Que l'on pense aux problèmes de surpêche et de pêche plus responsable avec ses besoins de protection, de surveillance et de gestion coordonnée des stocks de poisson ou encore que l'on pense au passage à l'économie globale avec ses besoins nouveaux reliés à la qualité des produits.

Partie I - Problématiques confrontant les pays membres du Comité de suivi du REPF en matière de formation professionnelle et technique (FPT) reliée à la pêche

La réunion du Comité de suivi du REPF à Agadir s'est d'abord penchée sur les défis³ qui s'adressent aux écoles de formation à la pêche en matière de formation professionnelle et technique (FPT). Elle a permis d'élaborer une vision globale des problématiques nationales et de mettre en lumière les éléments suivants :

- parmi les écoles de formation en pêche et plus particulièrement chez les établissements représentés à Agadir, il existe une très grande diversité de situations : qu'il s'agisse par exemple des cursus académiques proposés, des capacités ou des fonctions des institutions, de leur mode de financement ou encore de leur statut dans l'administration publique nationale;
- malgré cette diversité, il est possible de dire que la mission fondamentale des établissements de formation en pêche est d'assurer une main d'œuvre qualifiée en quantité suffisante pour répondre aux besoins de l'industrie de la pêche et de l'aquaculture professionnelles de leur pays : d'où leur appartenance au monde de la FPT et leur rôle non négligeable dans le développement socioéconomique national;
- compte tenu des changements auxquels est confrontée l'industrie de la pêche et de l'aquaculture, la FPT y joue un rôle-clé parce qu'elle permet d'accroître le niveau de compétence des employés du secteur et d'acquérir les habiletés et les attitudes qui leur sont nécessaires non seulement pour s'adapter efficacement, mais aussi pour être créatifs et innover;
- les écoles de pêche doivent de plus en plus revoir leurs façons de faire et leurs besoins afin que leurs élèves soient capables de répondre adéquatement aux changements, toujours plus rapides, qui affectent le marché du travail ;
- parmi les changements qui figurent en tête de liste des défis qui confrontent les écoles de formation à la pêche, il y a notamment les changements technologiques; en effet, l'évolution des technologies nécessite des investissements importants pour maintenir le niveau de qualification des diplômés et soutenir la compétitivité des employeurs de l'industrie;

³ Le lecteur pourra prendre connaissance des présentations de chaque pays participant à la réunion d'Agadir en se référant à l'Annexe 3 et surtout en téléchargeant ces présentations sur son poste de travail.

- plusieurs écoles de pêche se sont engagées dans une refonte de leur système de formation professionnelle et technique en faisant appel à l'Approche Par Compétences (APC), laquelle repose essentiellement sur le développement de programmes d'études, axé sur une recherche constante d'adéquation entre les compétences acquises et les compétences recherchées sur le marché du travail;
- chez la majorité des écoles de pêche concernées, ces initiatives de réforme et de transformation sont demeurées isolées et elles n'ont pas bénéficié de la synergie et du support qui accompagnaient la réforme de la FPT menée à l'échelle de leur pays : en effet, il faut comprendre que leur ministère de tutelle (qui n'est pas nécessairement le ministère chargé de l'Éducation nationale) a d'autres priorités; conséquemment, se rattacher et se rapprocher des initiatives en cours à l'échelle nationale de réforme des programmes de FPT constitueraient pour cette filière sectorielle une opportunité, pour ne pas dire une nécessité;
- il faut chercher à maintenir la correspondance entre, d'une part, le système de FPT et, d'autre part, les orientations de l'industrie des pêches et la planification de l'économie nationale; pour ce faire, il convient d'établir et développer des liens plus étroits et même organiques entre l'école de pêche et les différents acteurs et partenaires du marché du travail; rapprocher davantage les écoles du milieu de travail représente un défi constant;
- le défi d'assurer un meilleur arrimage entre la fréquentation scolaire et les besoins du marché du travail est un autre défi permanent pour les établissements de formation à la pêche;
- enfin, revaloriser les métiers de la pêche, rendre plus performant le dispositif de formation et disposer d'une offre de formation professionnelle et technique accessible et suffisamment diversifiée représentent d'autres défis qui sont communs à plusieurs écoles et qu'il est impossible d'ignorer à terme.

Partie II – Attentes des pays membres du Comité de suivi du REPF face à l’OIF

Attente no 1

Considérant que le REPF a été fondé en s’appuyant sur la volonté d’avoir le français comme langue d’enseignement et de travail, de communication et d’échanges, les pays membres du Comité de direction du Regroupement demandent à l’OIF de **reconnaître** que les écoles francophones de formation à la pêche représentent une filière sectorielle de collaboration dont les objectifs *convergent* avec ceux de l’Organisation et dont les activités peuvent contribuer de manière significative à la réalisation de la mission de l’institution et à l’exécution de son plan d’action 2010-2013.

Attente no 2

Permettre aux écoles membres d’intégrer ou de se rapprocher des initiatives de réforme que mène grâce à l’Approche Par Compétences (APC) l’OIF à l’échelle régionale ou sous-régionale dans le domaine des programmes de FPT : ce rapprochement pourrait prendre diverses formes (par exemple, par région; ou de concert avec des répondants nationaux; ou en collaboration avec des équipes nationales ou des chargés d’activité); de plus, un tel rapprochement serait bénéfique de différentes façons à l’ensemble des intervenants (en effet, le Regroupement facilite la capitalisation des expériences, favorise l’adaptation des programmes aux réalités économiques de l’industrie et permet la mobilisation des expertises). À court terme, l’intégration de Regroupement à la plateforme Internet que l’OIF a mise sur pied dans le domaine de la FPT mérite d’être saluée comme un geste de rapprochement très positif.

Attente no 3

Obtenir de l’OIF un appui financier et technique dans les efforts que le Regroupement entend consacrer à l’adaptation de son dispositif de formation aux besoins de l’industrie des pêches et de l’aquaculture.

Attente no 4

Obtenir de l’OIF un support dans les démarches qu’accomplira le REPF pour solliciter du financement et/ou du soutien technique auprès d’institutions internationales ayant un mandat touchant les pêches et la formation (FAO, Organisation maritime internationale, Organisation internationale du travail et UNESCO).

Partie III – Statuts constitutifs du REPF

Même si l'ordre du jour de la réunion d'Agadir prévoyait la révision des statuts constitutifs du Regroupement par son Comité de suivi, il est vite apparu nécessaire de procéder à leur adoption pour des raisons à la fois d'efficacité comme d'opportunité. C'est ainsi qu'une Assemblée générale constitutive⁴ s'est réunie le 28 octobre et que les statuts juridiques⁵ du REPF furent adoptés à l'unanimité.

Cette approbation permet désormais aux écoles non membres d'évaluer la pertinence d'une adhésion potentielle au Regroupement. De plus, une telle approbation permet dorénavant au Regroupement d'agir comme interlocuteur institutionnel, un interlocuteur qui disposera de la capacité d'entrer officiellement en relations avec des organismes dont certains pourraient agir éventuellement comme bailleurs de fonds et partenaires financiers du Regroupement.

Concernant les statuts du Regroupement, il est d'abord intéressant d'y constater l'ajout d'un préambule dans lequel les membres exposent les motifs menant à la création du REPF. Tous ces justificatifs ont été jugés « fondamentaux », tout en reflétant la solidarité entre les écoles de pêche francophones, ils permettent d'exprimer la parenté du Regroupement avec différentes institutions intergouvernementales dont l'OIF et plusieurs de la famille onusienne (FAO, OMI, OIT, UNESCO, Banque Mondiale), en plus d'exprimer des possibilités de rapprochement avec des organisations internationales non gouvernementales.

Les statuts affirment ensuite la mission du Regroupement qui est de **promouvoir et organiser la collaboration entre les écoles de pêche francophones ainsi qu'entre les organisations œuvrant dans la Francophonie et dont l'activité se rapporte à la formation en pêche.**

Qui peut adhérer au REPF ? Celui-ci a prévu deux catégories de membres : soit des membres **titulaires** constitués généralement des écoles de pêche⁶ qui appartiennent à un pays membre ou associé de l'Organisation internationale de la Francophonie et des membres **associés** qui sont des personnes morales ne correspondant pas à la définition des membres titulaires, mais contribuant à la réalisation des objectifs du Regroupement. Dans les faits, il faut prévoir que les membres titulaires seront représentés par des directeurs d'établissement nommés par le ministre de tutelle de l'institution et/ou par l'autorité compétente ou désignée à cet effet.

⁴ Le lecteur peut se référer à l'Annexe 4 dans laquelle il pourra lire le procès-verbal de cette Assemblée.

⁵ L'Annexe 4 reproduit également les statuts juridiques du REPF, tels qu'adoptés à l'unanimité par les membres présents.

⁶ Les statuts prévoient aussi que les structures qui ont une responsabilité pédagogique et de gestion dans le domaine de la formation en pêche pourraient être membres titulaires.

Les statuts approuvés à Agadir stipulent que les organes de direction seront :

- l'Assemblée générale composée des membres titulaires; et
- le Comité de direction formé de cinq membres élus par l'Assemblée générale.

L'élection d'un Président et d'un Vice-Président par les membres du Comité de direction est prévue par les statuts de même que la dotation d'un poste de Secrétaire Général en support aux instances décisionnelles.

Partie IV –Plan d’action annuel du Regroupement

Après trois journées intensives de réunion, il était logique que la rencontre d’Agadir se conclut sur l’élaboration et l’adoption d’un plan d’activités⁷ qui, pour des raisons de réalisme, s’étale sur un an. Dans la pratique, ce plan répond à l’objectif principal de rassembler l’ensemble des écoles membres⁸ autour d’une thématique répondant à un défi de l’heure : soit l’application de l’*Approche Par Compétences* (APC) à la refonte des programmes de formation des écoles de pêche. La justification de l’activité repose sur la révision des référentiels de formation des métiers de la pêche selon l’APC; en outre, il va de soi qu’au cours de l’activité, on cherchera à valoriser les partages d’expériences et les transferts de compétences.

Les autres objectifs du Plan annuel d’activités convenu à Agadir sont les suivants :

- recruter une quinzaine d’écoles de pêche francophones dans au moins une dizaine de pays;
- sensibiliser les partenaires institutionnels potentiels et leurs autorités compétentes à la pertinence du REPF; et
- encourager les écoles membres à collaborer avec les structures en place (à l’échelle nationale, régionale ou sous-régionale) établies pour faciliter la révision des programmes de formation selon l’APC.

⁷ Voir le Plan d’activités convenu par le Comité de direction du REPF à l’Annexe 5.

⁸ L’adhésion d’une quinzaine d’écoles de pêche dans au moins une dizaine de pays est prévue d’ici un an.

Conclusion

Un point tournant

La réunion d'Agadir du REPF représente un tournant, un tournant qu'il est possible de qualifier de majeur et ce, pour plusieurs raisons :

1. après s'être doté de la personnalité juridique en 2001⁹, le Regroupement est maintenant devenu une organisation internationale effective, à caractère non gouvernemental et de portée multilatérale, ayant pour mission fondamentale la promotion et l'organisation de la collaboration entre les écoles de pêche francophones : cela se reflète dans la composition du nouveau Comité de direction du Regroupement, son plan d'activités et le déroulement même de la rencontre d'Agadir;
2. la pertinence du Regroupement a certes été réaffirmée pendant la rencontre d'Agadir, mais, il faut le souligner, avec une détermination et une résolution exceptionnelles qui furent affichées et exprimées par tous les intervenants présents;
3. un résumé de la pertinence du Regroupement figure maintenant dans le préambule des statuts du REPF : ce résumé est explicite, éloquent et percutant; il réaffirme notamment la communauté d'appartenance des écoles de pêche au monde de la FPT et l'importance de maintenir, sinon de consolider les liens avec l'OIF;
4. enfin, le plan d'activités adopté par le REPF reflète une volonté de rapprochement des écoles membres avec les initiatives touchant la réforme de la FPT à l'échelle de l'OIF; ce rapprochement, voire même cette intégration, est souhaitable parce que les écoles de pêche ont déjà mis en place des initiatives de réforme et que ces établissements constituent une filière sectorielle capable de collaborer aux initiatives en cours au sein, par exemple, de projets-pilotes et parce que les écoles de pêche appartiennent à un secteur d'activités dont le rôle est important, voire même crucial, pour le développement des pays francophones de pêche, surtout dans le Sud.

⁹ Selon la Partie III (constitution des organismes sans but lucratif) de la Loi des Compagnies du Québec (Canada).